devrait être éliminé. Peu importe le nombre de routes à construire, leur longueur, et le reste, car cela fait le sujet de l'examen des deux autorités qui collaborent l'une avec l'autre. C'est pour ces raisons que l'article en discussion pourrait très bien être éliminé.

M. STEELE: Je ne voudrais pas que la discussion s'arrêtât après les remarques que vient de faire l'honorable député de Westmoreland. Celui-ci prétend que les députés ministériels ont admis que le Gouvernement faisait preuve de négligence dans l'emploi des fonds publics. La seule faute touchant les dépenses faites par le Gouvernement pour les routes d'Ontario provient de l'inefficacité de l'intermédiaire. Les devis peuvent être très bien faits et les spécifications absolument exactes, mais si l'argent n'est pas dépensé judicieusement et économiquement, toute l'affaire devient Voilà ce que doutent aujourmauvaise. d'hui les gens d'Ontario. Ils ne croient pas que le gouvernement provincial dépense cet argent judicieusement, économiquement et dans l'intérêt du peuple.

M. CLARK (Red-Deer): Mon honorable ami ne pense-t-il pas que cela provient de la qualité de pouvoirs? La difficulté provient de ce qu'on mêle l'autorité fédérale avec l'autorité provinciale.

M. STEELE: J'allais justement dire que ceux d'entre nous qui, il y a quelques années voulaient que les fonds soient dépensés directement par l'autorité fédérale, n'avaient guère tort et quand le Gouvernement a consenti à modifier le projet et à charger les provinces de l'exécution des travaux, il a peut-être fait une grave erreur. Je dois faire remarquer au député de Westmoreland que ses amis de l'opposition ont presque unanimement appuyé cette façon de procéder.

M. CAMPBELL: Le gouvernement fédéral est-il obligé de verser les fonds, même si les routes ne sont pas construites comme il faut?

L'hon. M. REID: Les travaux doivent être exécutés suivant l'accord intervenu; la route doit être achevée et en parfait état.

M. STEELE: Quand on pense que tout l'argent est dépensé et tous les travaux exécutés sous la surveillance des fonctionnaires provinciaux, il est facile de comprendre la difficulté qu'a le gouvernement fédéral et ses représentants de se rendre compte si l'argent est dépensé bien à pro-

pos. Je ne partage pas les opinions de certains députés ministériels touchant l'inutilité de construire tant de routes. Je suis partisan d'avoir de bonnes routes dans l'Ontario, et on ne saurait trop en avoir. Mais le ministre devrait insister auprès de ses chefs de services sur la nécessité de veiller à ce que l'argent dépensé actuellement dans l'Ontario par le gouvernement provincial nous procure des routes permanentes. Ce serait un crime que de dépenser aujourd'hui des millions pour être obligé ensuite de reconstruire les routes dans dix ou douze ans. C'est ce qui est arrivé avec le système de construction par les comtés depuis quinze ans; bien avant que les obligations ne puissent être remboursées. il fallut reconstruire et je crains bien que le système actuel ait le même résultat. Ce n'est pas que je n'aie pas confiance dans les représentants du gouvernement fédéral, mais j'estime qu'ils devraient prendre toutes les précautions voulues pour ne pas se faire jouer par les fonctionnaires provinciaux. Il y a beaucoup de gens, y compris ceux qui ont une certaine expérience en matière de construction de routes, qui sont d'avis que le pays ne bénéficiera de cette politique en proportion de ce qu'elle va coûter.

M. CAMPBELL: A qui la faute, si nous ne recevons pas la valeur de l'argent que nous déboursons?

M. STEELE: C'est la faute de ceux qui sont chargés de la surveillance immédiate des travaux, c'est-à-dire les fonctionnaires du gouvernement provincial d'Ontario.

M. CAMPBELL: Qui est directement responsable de la dépense des sommes provenant du trésor fédéral?

L'hon. M. REID: Une convention est conclue et la route est construite sous la direction des fonctionnaires du gouvernement local. L'ingénieur du département inspecte les travaux au fur et à mesure qu'ils avancent et il doit s'assurer si la route est construite conformément aux plans et devis. Après cela, les comptes du gouvernement d'Ontario sont examinés par nos vérificateurs spéciaux pour cette entreprise. Du moment que le gouvernement d'Ontario établit à notre satisfaction qu'il a réellement déboursé une somme de tant, et après que nous avons examiné des travaux et vérifié les livres, nous payons au gouvernement d'Ontario les 40 p. 100 de la somme dépensée, conformément à la convention conclue.